

**Notes explicatives
relatives aux enquêtes sur
l'investissement direct étranger**

Juin 2004

TABLE DES MATIERES

1	GENERALITES	5
1.1	Motivations	5
1.2	Champ d'application de l'enquête.....	6
1.3	Conversion des monnaies étrangères en euro	6
1.4	Questionnaires	7
1.5	Confidentialité	7
1.6	Personnes de contact auprès de la BCL.....	7
1.7	Délai de transmission des données	7
2	DEFINITIONS	9
2.1	Investissement direct avec l'étranger	9
2.2	Investisseur direct étranger.....	9
2.3	Entreprise d'investissement direct	10
2.4	Relation d'investissement direct avec l'étranger	10
2.5	Résident	10
2.6	Non-résident	11
2.7	Lien direct	11
2.8	Lien indirect	11
2.9	Filiale	11
2.10	Société affiliée	12
2.11	Succursale	12
2.12	Sociétés sœurs.....	12
3	NOTES EXPLICATIVES SUR LES RUBRIQUES DES QUESTIONNAIRES	13
3.1	Modification importante	13
3.2	Questionnaire 81 : Investissement direct à l'étranger (participation dans une filiale ou société affiliée).....	13
3.2.1	Participation dans la filiale ou société affiliée non résidente	14

3.2.1.1	Valeur comptable de la participation	14
3.2.1.2	Informations boursières.....	14
3.2.2	Fonds propres et résultats de la filiale ou société affiliée non résidente	15
3.2.3	Prêts supérieurs à un an	16
3.2.3.1	Prêts octroyés à la filiale ou société affiliée non résidente.....	16
3.2.3.2	Prêts reçus de la filiale ou société affiliée non résidente	17
3.2.4	Intérêts.....	17
3.2.5	Emploi de la filiale ou société affiliée non résidente	18
3.2.6	Évaluation monétaire	18
3.3	Questionnaire 82 : Investissement direct à l'étranger (participation dans une succursale)	18
3.3.1	Actif net de la succursale non résidente	18
3.3.2	Résultat de la succursale non résidente.....	19
3.3.3	Prêts supérieurs à un an	19
3.3.3.1	Prêts octroyés à la succursale non résidente	19
3.3.3.2	Prêts reçus de la succursale non résidente.....	20
3.3.4	Intérêts.....	20
3.3.5	Emploi de la succursale	21
3.3.6	Évaluation monétaire	21
3.4	Questionnaire 83 : Investissement direct de l'étranger (actionnariat de la filiale ou société affiliée résidente).....	21
3.4.1	Capital de l'établissement de crédit résident	22
3.4.2	Réserves et résultat de l'établissement de crédit résident.....	22
3.4.3	Prêts supérieurs à un an	24
3.4.3.1	Prêts octroyés à l'entreprise non résidente	24
3.4.3.2	Prêts reçus de l'entreprise non résidente	24
3.4.4	Intérêts.....	25
3.4.5	Informations boursières.....	25
3.4.6	Évaluation monétaire	25
3.5	Questionnaire 84 : Investissement direct de l'étranger (actionnariat de la succursale résidente).....	26
3.5.1	Actif net de la succursale résidente.....	26
3.5.2	Résultat de la succursale	27
3.5.3	Prêts supérieurs à un an	27
3.5.3.1	Prêts octroyés à l'entreprise non résidente	27
3.5.3.2	Prêts reçus de l'entreprise non résidente	28

3.5.4	Intérêts.....	28
3.5.5	Évaluation monétaire	28
3.6	Questionnaire 85 : Structure de l'actionnariat et des participations de l'établissement de crédit résident	29
3.7	Questionnaire 86 : Etablissement de crédit ne tombant pas sous les critères de l'enquête sur l'investissement direct	29
3.8	Questionnaire 87 : Prêts et intérêts entre sociétés sœurs	29

1 GENERALITES

L'investissement direct avec l'étranger se définit comme l'ensemble de ressources financières qu'une entité résidente d'une économie met à la disposition d'entreprises apparentées et résidentes d'une autre économie dans le but d'y acquérir un intérêt durable.

1.1 Motivations

Deux facteurs justifient la mise en œuvre d'une enquête sur les investissements directs à l'étranger et en provenance de l'étranger, l'un étant une contrainte institutionnelle, l'autre relevant des caractéristiques mêmes de l'économie luxembourgeoise.

Tout d'abord cette enquête s'inscrit dans le cadre des obligations statistiques du Luxembourg envers les organismes internationaux dont il est membre, à savoir la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ensuite, le degré d'ouverture de son économie et sa localisation privilégiée en Europe ont fait du Luxembourg un pôle d'attraction important d'investissements en provenance de l'étranger. Le secteur bancaire en est l'un de principaux bénéficiaires. En conséquence, il est essentiel de pouvoir évaluer l'ampleur de ce phénomène et d'isoler les facteurs de son évolution. Enfin, outre l'attention toute spécifique y prêtée par les organismes internationaux précités, un intérêt grandissant est manifesté dans ce domaine par divers acteurs économiques d'origine nationale ou étrangère, tant du secteur privé que du secteur public, et cela à des fins d'analyse économique.

Les données collectées au moyen de l'enquête auront donc une double utilisation. D'une part, elles doivent permettre de compléter les informations recueillies aux fins de l'établissement de la balance des paiements au moyen des procédures générales de recensement des opérations avec l'étranger. Les flux d'investissements directs peuvent en effet ne pas être identifiés comme tels au moment de leur réalisation. De plus, certaines modifications de la valeur des investissements directs ne se reflétant pas dans les flux de paiements avec l'étranger, elles échappent à la collecte des données.

D'autre part, l'enquête servira à établir la position d'investissements directs du Luxembourg vis-à-vis du reste du monde, qui à son tour est intégrée dans la position extérieure globale du pays.

1.2 Champ d'application de l'enquête

L'enquête a pour but d'enregistrer à la fois les investissements directs réalisés en dehors du Luxembourg par des résidents (investissements directs à l'étranger) et au Luxembourg par des non-résidents (investissements directs de l'étranger).

L'enquête s'adresse à :

- tout établissement de crédit établi sur le territoire du Luxembourg et constitué selon le droit luxembourgeois et dont un non-résident détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote ;
- tout établissement de crédit établi sur le territoire du Luxembourg et constitué selon le droit du pays d'origine ;
- tout établissement de crédit, établi sur le territoire du Luxembourg et constitué selon le droit du pays d'origine, qui détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote d'une entreprise établie hors du territoire national ;
- tout établissement de crédit établi sur le territoire du Luxembourg et constitué selon le droit luxembourgeois, qui possède une entreprise établie hors du territoire national.

1.3 Conversion des monnaies étrangères en euro

Tout montant libellé dans une monnaie étrangère doit être converti en euro au moyen du cours de change arrêté au dernier jour ouvrable avant la fin de l'exercice. L'usage des cours indicatifs publiés par la Banque centrale européenne est vivement recommandé.

En ce qui concerne les opérations réalisées au cours de l'année, il est préférable de convertir en euro les montants exprimés en devises étrangères sur base du cours de change du jour où ces opérations ont eu lieu.

1.4 Questionnaires

La présente enquête regroupe sept questionnaires. Un spécimen de chaque questionnaire est repris en annexe.

Il y a lieu de compléter un questionnaire par relation d'investissement direct. Chaque modèle de questionnaire peut être reproduit en autant d'exemplaires que nécessaires. Une version en langue allemande des questionnaires est également disponible. En cas de divergences entre les textes français et allemand, la version française fera foi. Des exemplaires en format électronique peuvent être obtenus sur demande expresse à la BCL.

1.5 Confidentialité

Les réponses individuelles à la présente enquête ne seront utilisées qu'à des fins statistiques. Leur confidentialité est garantie par la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg (Art.32, 2° et Art.33).

1.6 Personnes de contact auprès de la BCL

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter une des personnes suivantes :

Monsieur Anh-Tuan BUI	4774 - 4296
Monsieur Kola LENDELE	4774 – 4297

1.7 Délai de transmission des données

Les questionnaires doivent être renvoyés, dûment complétés, avant le 30 juin 2004 par voie postale à l'adresse suivante :

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Département Monétaire, économique et statistique

Section Balance des Paiements

2, boulevard Royal

L-2983 Luxembourg

2 DEFINITIONS

En référence aux recommandations des institutions internationales (FMI, OCDE), les notions de base de l'enquête sont définies comme suit :

2.1 Investissement direct avec l'étranger

Ensemble des ressources (apports au capital social, bénéfiques réinvestis, prêts, dotations) que, à un moment donné, un investisseur direct laisse à la disposition d'entreprises apparentées, c'est-à-dire celles avec lesquelles il est en relation d'investissement direct.

L'investissement direct désigne donc "les investissements qu'une entité résidente d'une économie (*l'investisseur direct*) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (*l'entreprise d'investissement direct*). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation durable entre l'investisseur direct et l'entreprise d'investissement direct et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés et donc dotées d'une personnalité juridique distincte" (FMI, *Manuel de la Balance des Paiements*, 5^e édition).

2.2 Investisseur direct étranger

Un investisseur direct étranger est une entreprise publique ou privée - ayant ou non la personnalité juridique -, un gouvernement, un groupe de personnes physiques liées entre elles ou un groupe d'entreprises - ayant ou non la personnalité juridique - liées entre elles et qui possède une entreprise d'investissement direct opérant dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs direct(s) étranger(s).

2.3 Entreprise d'investissement direct

Entreprise ayant ou non la personnalité juridique, dans laquelle un investisseur étranger détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote dans le cas d'une entreprise ayant la personnalité juridique - c'est-à-dire une filiale ou une société affiliée - ou l'équivalent s'il s'agit d'une entreprise n'ayant pas de personnalité juridique selon le pays d'accueil, c'est-à-dire une succursale.

2.4 Relation d'investissement direct avec l'étranger

Tout lien direct ou indirect entre un résident du Luxembourg et une entreprise établie sur un territoire étranger ou entre un non-résident établi à l'extérieur du territoire du Luxembourg et une entreprise établie sur le territoire national qui permet à ce résident ou à ce non-résident - l'investisseur direct - d'avoir une influence significative dans la gestion de l'entreprise concernée - l'entreprise d'investissement direct - et qui témoigne d'un intérêt durable de l'investisseur direct dans ladite entreprise.

Il y a une présomption de l'existence d'une relation d'investissement direct lorsque l'investisseur direct détient au moins 10 % du capital ou 10% des droits de vote.

2.5 Résident

- Toute personne morale de droit public national et tous ses services sur le territoire national ;
- toute personne morale de droit privé national, pour les activités de son siège social, de ses filiales, sociétés affiliées et succursales établies sur le territoire national ;
- toute personne morale de droit étranger, pour les activités de ses succursales et sièges d'exploitation établis sur le territoire national.

2.6 Non-résident

Toute personne physique ou toute personne morale qui n'est pas considérée comme résident du Luxembourg.

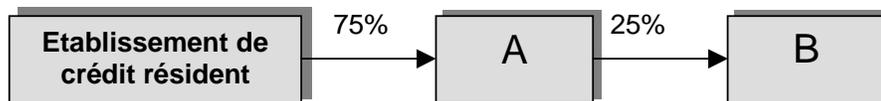
2.7 Lien direct

On parle de lien direct lorsqu'un investisseur direct étranger détient directement une entreprise d'investissement direct.

2.8 Lien indirect

On parle de lien indirect lorsqu'un investisseur direct étranger détient une filiale ou société affiliée qui elle-même détient directement ou indirectement une entreprise d'investissement direct.

Exemple :



Lien direct de l'établissement de crédit résident avec l'entreprise A : **75%**

Lien indirect de l'établissement de crédit résident avec l'entreprise B : $75\% \times 25\% =$
18,75%

2.9 Filiale

Entreprise dotée de la personnalité juridique dont l'investisseur direct :

- possède plus de 50% des actions ordinaires ou des droits de vote ;
- a le droit de désigner ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration.

2.10 Société affiliée

Entreprise dans laquelle l'investisseur direct possède entre 10% et 50% au maximum des actions ordinaires ou des droits de vote ou détient un pouvoir de décision effectif dans la gestion de cette entreprise.

2.11 Succursale

Entreprise n'ayant pas la personnalité juridique selon le droit du pays d'accueil. Elle peut être un établissement stable ou un bureau, une société de personnes ou une entreprise commune.

2.12 Sociétés sœurs

Entreprises qui appartiennent à une même maison mère sans avoir nécessairement des liens de participation directs ou indirects entre elles.

3 NOTES EXPLICATIVES SUR LES RUBRIQUES DES QUESTIONNAIRES

Dans ces notes, à chaque fois que le terme « **établissement de crédit résident** » est utilisé sans autre précision, il s'applique à « **votre établissement** » qui, selon le cas :

- investit directement ou indirectement dans une ou plusieurs filiales ou sociétés affiliées (questionnaire 81) ou dans des succursales (questionnaire 82) établies à l'étranger ;
- est une filiale ou société affiliée (questionnaire 83) ou une succursale (questionnaire 84) d'un investisseur direct établi à l'étranger.

3.1 Modification importante

Dans le cadre de l'enquête 2003 sur l'investissement direct étranger, les montants doivent être exprimés en euro et non plus en milliers d'euro comme par le passé. En outre, une affectation plus détaillée du résultat est également demandée.

3.2 Questionnaire 81 : Investissement direct à l'étranger (participation dans une filiale ou société affiliée)

Ce questionnaire est à compléter si l'établissement de crédit résident détient directement ou indirectement une ou plusieurs filiales ou sociétés affiliées établies à l'étranger.

Cadre I : Identification de l'établissement de crédit résident.

Cadre II Identification de la filiale ou société affiliée établie à l'étranger.

Dans ce cadre, si les actions ou titres représentatifs du capital de la filiale ou société affiliée sont cotés en bourse, il y a lieu de préciser le(s) lieu(x) de cotation ainsi que le code ISIN de ces titres.

Lien direct : Taux de participation correspondant à la fraction des titres de propriété ou droits de vote détenus directement par l'établissement de crédit résident en fin de l'exercice 2003.

Lien indirect : Taux de participation correspondant à la fraction des titres de propriété ou droits de vote dont l'établissement de crédit résident est propriétaire par l'intermédiaire d'autres filiales ou sociétés affiliées en fin de l'exercice 2003.

Cadre III Données statistiques

Il y a lieu d'indiquer les chiffres non consolidés de la filiale ou société affiliée.

3.2.1 Participation dans la filiale ou société affiliée non résidente

3.2.1.1 Valeur comptable de la participation

130 Valeur comptable nette en fin de l'exercice 2002

Valeur comptable nette de la participation telle qu'elle est reprise à l'actif du bilan de l'établissement de crédit résident en fin de l'exercice 2002.

135 Variations de la valeur comptable dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de la valeur comptable nette de la participation due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.

140 Autres variations

A préciser la ou les raisons de l'augmentation ou diminution de la valeur de la participation par rapport à l'exercice précédent, par exemple : incorporation des bénéfices, apport de nouveaux fonds etc...

145 Valeur comptable nette en fin de l'exercice 2003

Valeur comptable nette de la participation telle qu'elle est reprise à l'actif du bilan de l'établissement de crédit résident en fin de l'exercice 2003.

3.2.1.2 Informations boursières

Ces informations sont requises uniquement si les actions ou les titres représentatifs du capital de la filiale ou société affiliée non résidente sont cotés en bourse, indépendamment du groupe auquel elle appartient.

- 150** Cours d'action en fin de l'exercice 2003
Valeur boursière des actions ou des titres représentatifs du capital fixée au dernier jour de cotation avant la fin de l'exercice 2003.
- 160** Devise de cotation
Il y a lieu d'utiliser le code ISO pour indiquer la devise.
Exemple : USD pour le dollar américain.
- 165** Nombre d'actions
Nombre total d'actions ou de parts sociales représentatives du capital social de la filiale ou société affiliée.

3.2.2 Fonds propres et résultats de la filiale ou société affiliée non résidente

- 200** Capital souscrit, appelé et versé
Montant total du capital social de la filiale ou société affiliée.
- 210** Primes d'émission
Ce montant figure dans les capitaux propres, au passif de la filiale ou société affiliée non résidente.
- 220** Réserves (légal et autres)
Montant global des réserves légales et autres de la filiale ou société affiliée non résidente, tel qu'il apparaît dans son bilan avant affectation du résultat de l'exercice 2003.
- 240** Subsidés d'investissement
Montant global que la filiale ou société affiliée non résidente a reçu des pouvoirs publics au titre de subventions ou d'incitants dans le cadre des programmes de promotion des investissements.
- 260** Bénéfices reportés
Montant global correspondant au cumul des bénéfices ou pertes reportés par la filiale ou société affiliée non résidente, tel qu'il apparaît au bilan avant affectation du résultat de l'exercice 2003.
- 500** Résultat net de l'exercice 2003

Montant de bénéfice après impôts ou de perte réalisé en 2003 par la filiale ou société affiliée non résidente.

510 Résultat de 2003 mis en réserve

Fraction du résultat de l'exercice 2003 mise en réserve.

520 Résultat de 2003 reporté

Fraction du résultat de l'exercice 2003 reportée.

530 Autres affectations du résultat de l'exercice 2003 (à préciser)

540 Dividendes attribués à l'établissement de crédit résident

Montant total des dividendes versés par la filiale ou société affiliée non résidente à l'établissement de crédit résident en 2003. Ce montant ne porte pas uniquement sur le résultat net de l'exercice 2003 mais aussi sur les bénéfices reportés et/ou sur les réserves distribuables.

550 Date d'attribution des dividendes

Date à laquelle la décision de l'attribution de dividendes a été prise au cours de l'année calendrier 2003. Cette date n'est pas obligatoirement la date effective du versement de ces dividendes.

3.2.3 Prêts supérieurs à un an

Ne sont visés que les prêts ou emprunts dont l'échéance initiale est supérieure à une année. Les échéances initiales égales ou inférieures à un an sont exclues. Ces prêts ou emprunts doivent également incorporer les obligations ou autres titres d'emprunts émis à long terme.

3.2.3.1 Prêts octroyés à la filiale ou société affiliée non résidente

300 Encours des prêts en fin de l'exercice 2002

Montant total en fin de l'exercice 2002 des prêts, obligations ou autres titres de dette à long terme, émis par la filiale ou société affiliée non résidente et détenus par l'établissement de crédit résident.

305 Montant total des prêts octroyés en 2003

- 310** Montant total des remboursements effectués en 2003
- 315** Variations dues à l'évolution des cours de change
Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.
- 320** Autres variations (à préciser)
- 325** Encours des prêts en fin de l'exercice 2003

3.2.3.2 Prêts reçus de la filiale ou société affiliée non résidente

- 330** Encours des prêts en fin de l'exercice 2002
Montant total en fin de l'exercice 2002 des emprunts, obligations ou autres titres de dette à long terme, émis par l'établissement de crédit résident et détenus par la filiale ou société affiliée non résidente.
- 335** Montant total des prêts reçus en 2003
- 340** Montant total des remboursements effectués en 2003
- 345** Variations dues à l'évolution des cours de change
Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus, due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à 2002.
- 350** Autres variations (à préciser)
- 355** Encours des prêts en fin de l'exercice 2003

3.2.4 **Intérêts**

Ce sont des intérêts payés et intérêts dus mais non encore payés à la fin de l'exercice 2003. Il s'agit uniquement des intérêts afférents aux prêts mentionnés ci-après.

- 400** Intérêts dus par la filiale ou société affiliée non résidente à l'établissement de crédit résident.
- 410** Intérêts dus par l'établissement de crédit résident à sa filiale ou société affiliée non résidente.

3.2.5 Emploi de la filiale ou société affiliée non résidente

Le nombre d'employés et d'ouvriers qui figurent, en fin de l'exercice 2003, sur les relevés des salaires de la filiale ou de la société affiliée non résidente et soumis à la sécurité sociale, qu'ils soient actifs dans la filiale ou société affiliée ou à l'extérieur de celle-ci.

700 Effectifs travaillant à temps complet

710 Effectifs travaillant à temps partiel

3.2.6 Évaluation monétaire

900 Devise de la participation

Devise dans laquelle est exprimée la participation dans les livres de l'établissement de crédit résident.

910 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2002

920 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2003

3.3 Questionnaire 82 : Investissement direct à l'étranger (participation dans une succursale)

Ce questionnaire est à compléter si l'établissement de crédit résident détient directement une ou plusieurs succursales établies à l'étranger.

Cadre I Identification de l'établissement de crédit résident

Cadre II Identification de la succursale établie à l'étranger

Cadre III Données statistiques

3.3.1 Actif net de la succursale non résidente

La valeur totale de l'actif du bilan diminuée des dettes et provisions.

- 110 Actif net au en fin de l'exercice 2002
- 111 Total du bilan de la succursale établie à l'étranger en fin de l'exercice 2003
- 112 Total des dettes en fin de l'exercice 2003
- 113 Total des provisions en fin de l'exercice 2003
- 120 Actif net en fin de l'exercice 2003
- 122 Variations de l'actif net dues à l'évolution des cours de change
Appréciation ou dépréciation de la valeur de l'actif net due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.
- 123 Autres variations de l'actif net (à préciser)

3.3.2 Résultat de la succursale non résidente

- 210 Résultat net en fin de l'exercice 2003
Montant de bénéfice net (après impôts) ou de perte réalisé par la succursale non résidente.
- 220 Bénéfices attribués à l'établissement de crédit résident
Montant correspondant à la fraction du résultat réalisé en 2003 qui est attribuée directement par la succursale non résidente à l'établissement de crédit résident.

3.3.3 Prêts supérieurs à un an

Ne sont visés que les prêts ou emprunts dont l'échéance initiale est supérieure à une année. Les échéances égales ou inférieures à un an sont exclues. Ces prêts ou emprunts doivent également incorporer les obligations ou autres titres de dette émis à long terme.

3.3.3.1 Prêts octroyés à la succursale non résidente

- 300 Encours des prêts en fin de l'exercice 2002
Montant total des emprunts, obligations ou autres titres de dette à long terme, émis par la succursale non résidente et détenus par l'établissement de crédit résident en fin de l'exercice 2002.

- 305** Montant total des prêts octroyés en 2003
- 310** Montant total des remboursements effectués en 2003
- 315** Variations dues à l'évolution des cours de change
Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002
- 320** Autres variations (à préciser)
- 325** Encours des prêts en fin de l'exercice 2003

3.3.3.2 Prêts reçus de la succursale non résidente

- 330** Encours des prêts en fin de l'exercice 2002
Montant total des emprunts, obligations ou autres titres de dette à long terme, émis par l'établissement de crédit résident et détenus par la succursale non résidente en fin de l'exercice 2002.
- 335** Montant des prêts reçus en 2003
- 340** Montant des remboursements effectués en 2003
- 345** Variations dues à l'évolution des cours de change
Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.
- 350** Autres variations (à préciser)
- 355** Encours des prêts en fin de l'exercice 2003

3.3.4 **Intérêts**

Ce sont des intérêts perçus et intérêts dus mais non encore payés à la fin de l'exercice 2003. Il s'agit uniquement des intérêts afférents aux prêts mentionnés ci-après:

- 400** Intérêts dus par la succursale non résidente à l'établissement de crédit résident
- 410** Intérêts dus par l'établissement de crédit résident à sa succursale non résidente

3.3.5 Emploi de la succursale non résidente

Le nombre d'employés et d'ouvriers qui figurent, en fin de l'exercice 2003, sur les relevés des salaires de la succursale non résidente et soumis à la sécurité sociale, qu'ils soient actifs dans la succursale ou à l'extérieur de celle-ci.

700 Effectifs travaillant à temps complet

710 Effectifs travaillant à temps partiel

3.3.6 Évaluation monétaire

900 Devise de la participation

Devise dans laquelle est exprimée la participation dans les livres de l'établissement de crédit résident.

910 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2002

920 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2003

3.4 Questionnaire 83 : Investissement direct de l'étranger (actionariat de la filiale ou société affiliée résidente)

Ce questionnaire doit être complété si l'établissement de crédit résident est détenu directement ou indirectement par un ou plusieurs actionnaires non résidents.

Cadre I Identification de l'établissement de crédit résident

Dans ce cadre, si les actions ou titres représentatifs du capital de l'établissement de crédit résident sont cotés en bourse, il y a lieu de préciser le(s) lieu(x) de cotation ainsi que le code ISIN de ces titres.

Cadre II Identification de l'entreprise non résidente (actionnaire).

Lien direct : Taux de participation correspondant à la fraction des titres de propriété ou droits de vote détenus directement par l'entreprise non résidente en fin de l'exercice 2003.

Lien indirect : Taux de participation correspondant à la fraction des titres de propriété ou droits de vote dont l'entreprise non résidente est propriétaire par l'intermédiaire d'autres filiales ou sociétés affiliées en fin de l'exercice 2003.

Cadre III Données statistiques de l'établissement de crédit résident

Il y a lieu d'indiquer les chiffres non consolidés de l'établissement de crédit résident.

3.4.1 Capital de l'établissement de crédit résident

110 Capital souscrit, appelé et versé en fin de l'exercice 2002

Montant total du capital social souscrit et versé de l'établissement de crédit résident tel qu'il est repris au passif de son bilan non consolidé de l'exercice 2002.

111 Augmentation de capital par apports nouveaux en numéraire ou en nature

112 Augmentation de capital par incorporation des bénéfices ou réserves

113 Augmentation du capital par conversion d'emprunts

114 Autres augmentations (à préciser)

115 Diminution de capital par remboursement du capital

116 Diminution de capital par absorption des pertes

117 Capital souscrit, appelé et versé en fin de l'exercice 2003

Montant total du capital social souscrit et versé de l'établissement de crédit résident tel qu'il est repris au passif de son bilan non consolidé de l'exercice 2003.

3.4.2 Réserves et résultat de l'établissement de crédit résident

200 Prime d'émission

Montant figure dans les capitaux propres, au passif de l'établissement de crédit résident.

- 210** Réserves (légalles et autres)
Montant global des réserves légales et autres tel qu'il apparaît au bilan de l'établissement de crédit résident avant affectation du résultat de l'exercice 2003.
- 220** Postes spéciaux avec quote-part de réserves (PSQR)
Sont à renseigner sous cette rubrique les montants des plus-values de réinvestissement immunisées fiscalement en vertu de l'article 32 de la Loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels.
- 250** Bénéfices reportés
Montant global correspondant au cumul des bénéfices ou pertes reportés par l'établissement de crédit résident, tel qu'il apparaît à son bilan non consolidé avant affectation du résultat de l'exercice 2003.
- 310** Résultat net de l'exercice 2003
Montant de bénéfices après impôts ou pertes réalisé en 2003 par l'établissement de crédit résident
- 311** Résultat de 2003 mis en réserve
Fraction du résultat de l'exercice 2003 mise en réserve.
- 312** Résultat de 2003 reporté
Fraction du résultat de l'exercice 2003 reportée.
- 313** Autres affectations du résultat de l'exercice 2003 (à préciser).
- 320** Dividendes attribués à l'entreprise non résidente
Montant global des dividendes attribués directement par l'établissement de crédit résident aux actionnaires non résidents en 2003.
Ce montant ne porte pas uniquement sur le résultat net de l'exercice 2003 mais aussi sur les bénéfices reportés et/ou sur les réserves distribuables.
- 330** Date d'attribution des dividendes
Date à laquelle la décision de l'attribution de dividendes a été prise au cours de l'année calendrier 2003. Cette date n'est pas obligatoirement la date effective du versement de ces dividendes.

3.4.3 Prêts supérieurs à un an

Ne sont visés que les prêts ou emprunts dont l'échéance initiale est supérieure à une année. Les échéances égales ou inférieures à un an sont exclues. Ces prêts ou emprunts doivent aussi incorporer les obligations ou autres titres d'emprunt à long terme.

3.4.3.1 Prêts octroyés à l'entreprise non résidente

400 Encours des prêts en fin de l'exercice 2002

Montant total des prêts, obligations ou autres titres de dette à long terme, émis par l'entreprise non résidente et détenus par l'établissement de crédit résident en fin de l'exercice 2002.

405 Montant total des prêts octroyés en 2003

410 Montant total des remboursements effectués en 2003

415 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.

420 Autres variations (à préciser)

425 Encours de prêts en fin de l'exercice 2003

3.4.3.2 Prêts reçus de l'entreprise non résidente

430 Encours des prêts en fin de l'exercice 2002

Montant total des emprunts, obligations ou autres titres de dette à long terme, émis par l'établissement de crédit résident et détenus par l'entreprise non résidente en fin de l'exercice 2002.

435 Montant total des prêts reçus en 2003

440 Montant total des remboursements effectués en 2003

445 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.

450 Autres variations (à préciser)

455 Encours des prêts en fin de l'exercice 2003

3.4.4 Intérêts

Ce sont des intérêts payés et aussi des intérêts dus mais non encore payés à la fin de l'exercice 2003. Il s'agit uniquement des intérêts afférents aux prêts mentionnés ci-après.

500 Intérêts dus par l'entreprise non résidente à l'établissement de crédit résident

510 Intérêts dus par l'établissement de crédit résident à l'entreprise non résidente

3.4.5 Informations boursières

Ces informations sont requises uniquement si les actions ou titres représentatifs du capital de l'établissement de crédit résident sont cotés en bourse, indépendamment du groupe auquel ils appartiennent.

600 Cours d'action en fin de l'exercice 2003

Valeur boursière de l'action ou du titre représentatif du capital fixée au dernier jour de cotation avant la fin de l'exercice comptable 2003.

610 Devise de cotation

Il y a lieu d'utiliser le code ISO pour indiquer la devise.

620 Nombre d'actions ou de parts sociales en fin de l'exercice 2003

Nombre total d'actions ou de parts sociales représentatives du capital social de l'établissement de crédit résident.

3.4.6 Évaluation monétaire

900 Devise de la participation

Devise dans laquelle est exprimée la participation dans les livres de l'établissement de crédit résident.

910 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2002

920 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2003

3.5 Questionnaire 84 : Investissement direct de l'étranger (actionnariat de la succursale résidente)

Ce questionnaire est réservé uniquement aux succursales résidentes dont la maison mère est établie à l'étranger ou détenues par un ou plusieurs actionnaires non résidents.

Cadre I Identification de la succursale résidente

Cadre II Identification de l'entreprise non résidente qui investit

Cadre III Données statistiques

3.5.1 Actif net de la succursale résidente

La valeur totale de l'actif du bilan diminuée des dettes et provisions.

110 Actif net en fin de l'exercice 2002

111 Total du bilan de l'exercice 2003

112 Total des dettes en fin de l'exercice 2003

113 Total des provisions en fin de l'exercice 2003

114 Fonds de dotations en fin de l'exercice 2003

Fonds reçus de la maison mère pour assurer les activités de la succursale. Ce fonds est équivalent au capital social d'une entreprise dotée d'une personnalité juridique.

120 Actif net en fin de l'exercice 2003

122 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de la valeur de l'actif net due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.

123 Autres variations (à préciser)

3.5.2 Résultat de la succursale résidente

210 Résultat net de l'exercice 2003

Montant de bénéfice net (après impôts) ou de perte de la succursale résidente réalisé en 2003.

220 Bénéfices attribués à l'entreprise non résidente (ou maison mère)

Montant correspondant à la fraction du résultat que la succursale résidente attribue directement à l'actionnaire non résidente.

3.5.3 Prêts supérieurs à un an

Ne sont visés que les prêts ou emprunts dont l'échéance initiale est supérieure à une année (i.e. les échéances égales ou inférieures à un an sont exclues). Ces prêts ou emprunts doivent également incorporer les obligations ou autres titres d'emprunts à long terme.

3.5.3.1 Prêts octroyés à l'entreprise non résidente

300 Encours des prêts en fin de l'exercice 2002

Montant total des prêts, obligations ou autres titres de dette à long terme, émis par l'actionnaire non résident et détenus par la succursale résidente.

305 Montant total des prêts octroyés en 2003

310 Montant total des remboursements effectués en 2003

315 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.

- 320 Autres variations (à préciser)
- 325 Encours des prêts en fin de l'exercice 2003

3.5.3.2 Prêts reçus de l'entreprise non résidente

- 330 Encours des prêts en fin de l'exercice 2002
Montant total des emprunts, obligations ou autres titres de dette à long terme, émis par la succursale résidente et détenus par l'actionnaire non résident.
- 335 Montant total des prêts reçus en 2003
- 340 Montant total des remboursements effectués en 2003
- 345 Variations dues à l'évolution des cours de change
Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2003 par rapport à celui de 2002.
- 350 Autres variations (à préciser)
- 355 Encours des prêts en fin de l'exercice 2003

3.5.4 **Intérêts**

Ce sont des intérêts perçus et aussi des intérêts dus mais non encore payés à la fin de l'exercice. Il s'agit uniquement des intérêts afférents aux prêts mentionnés ci-après.

- 400 Intérêts dus par l'entreprise non résidente à sa succursale résidente.
- 410 Intérêts dus par la succursale résidente à l'entreprise non résidente.

3.5.5 **Évaluation monétaire**

- 900 Devise de la participation
Devise dans laquelle est exprimée la participation dans les livres de l'établissement de crédit résident.
- 910 Cours de change (EUR / devise) en fin de l'exercice 2002
- 920 Cours de change (EUR / devise) en fin de l'exercice 2003

3.6 Questionnaire 85 : Structure de l'actionnariat et des participations de l'établissement de crédit résident

Ce questionnaire doit, dans tous les cas, être complété et renvoyé à la BCL, même si l'établissement de crédit résident ne tombe pas sous les critères de l'enquête.

Ce questionnaire consiste en un schéma combiné de :

- la structure de l'actionnariat - national et international - direct et indirect;
- la structure des participations - nationales et internationales - directes et indirectes de l'établissement de crédit résident.

Un exemple de présentation de schéma est repris au questionnaire.

3.7 Questionnaire 86 : Etablissement de crédit ne tombant pas sous les critères de l'enquête sur l'investissement direct

Ce questionnaire doit être complété lorsque l'établissement de crédit n'a pas d'actionnariat étranger ou de participation étrangère supérieur à 10 %. Il doit mentionner la raison pour laquelle ledit établissement de crédit ne tombe pas sous les critères de l'enquête sur l'investissement direct. Pour rappel, les établissements de crédit se trouvant dans ce cas sont toutefois tenus de compléter le questionnaire 85 et de le renvoyer à la BCL.

3.8 Questionnaire 87 : Prêts et intérêts entre sociétés sœurs

Ce questionnaire recueille des renseignements sur les prêts, obligations et autres titres de dette à long terme et les intérêts y relatifs entre l'établissement de crédit résident et toutes les entreprises non résidentes appartenant au même groupe (sociétés sœurs).